

BUILDING YOUR CONSTRUCTION INSURANCE STRATEGY

QUESTIONNAIRE ASSURANCE TRC



Garanties d'achèvement & Assurances : TRC, RC Prof., Décennale, Multirisque bâtiments

FSMA: 60862

CEA REAL ESTATE
COURTIER EN ASSURANCES

Spécialiste dans
le secteur de l'immobilier
et de la construction

T +32 2 536 13 80 - F +32 2 536 13 81
ask@cea-realestate.com - www.cea-realestate.com



QUESTIONNAIRE DE SOUSCRIPTION ASSURANCE T.R.C.

I PERSONNES A ASSURER

Nom :
Adresse :
Tel : Fax : Email :
Activité principale :

Sont à assurer toutes les parties qui collaborent au projet assuré :

Maître de l'ouvrage :
Rue : n°: Bte :
Code Postal : Ville:
Téléphone : Fax : Email :

Entrepreneur principal :
Rue : n°: Bte :
Code Postal : Ville:
Téléphone : Fax : Email :

Architecte(s) :
Rue : n°: Bte :
Code Postal : Ville:
Téléphone : Fax : Email :

Ingénieur stabilité :
Rue : n°: Bte :
Code Postal : Ville:
Téléphone : Fax : Email :

Ingénieur technique(s) spéciale(s) :
Rue : n°: Bte :
Code Postal : Ville:
Téléphone : Fax : Email :

Coordinateur sécurité/santé :
Rue : n°: Bte :
Code Postal : Ville:
Téléphone : Fax : Email :

Autre(s) collaborateur(s) :
Rue : n°: Bte :
Code Postal : Ville:
Téléphone : Fax : Email :

II DESCRIPTION DU RISQUE A ASSURER

2.1. Type d'ouvrage

- 1) (construction, rénovation, transformation)
 2) (bâtiment industriel, habitation, bureaux ...)

2.2. Situation

Rue : n°: Bte :
 Code Postal : Ville:

2.3. Valeur des travaux

(Veuillez donner une approximation, le montant exact devra être communiqué après la fin des travaux) :

Gros-oeuvre : € hors T.V.A.
 Finitions : € hors T.V.A.
 T.V.A. à % : €
 Honoraires : € hors T.V.A.

2.4. Période de construction

Date prévue pour le début des travaux :/...../.....
 Date prévue pour la fin des travaux :/...../.....

2.5. Contrôle de l'exécution

Qui, des assurés, va effectuer le contrôle des travaux ?
 L'entièreté des travaux sera-t-elle contrôlée ? Oui Non
 Si non, quelle(s) partie(s) ne sera (seront) pas contrôlée(s) ?
 Quelle est la fréquence des contrôles ?

- k) **En cas de rénovation :** remplacement du toit
 atteinte à la stabilité
 démolition
- l) **L'utilisation de techniques spéciales est-elle nécessaire ?** Oui Non
Si oui, lesquelles ?
Par qui vont-elles être exécutées ?
- m) **Des travaux de construction « non-courants » sont-ils utilisés ?** Oui Non
Si oui, lesquels ?
Par qui vont-ils être utilisés ?
- n) **Un système d'étanchéité a-t-il été prévu pour les étages en sous-sol ?** Oui Non
Si oui, lequel ?
- o) **S'agit-il d'une :**
 toiture terrasse (complète ou partielle)
 toiture à faible versant
Veuillez préciser quelle est la couverture prévue ?
- p) **La construction a-t-elle des portées :**
- en bois de plus de 10 mètres ? Oui Non
- en béton armé de plus de 15 mètres ? Oui Non
- en métal de plus de 25 mètres ? Oui Non
- q) **La construction comporte-t-elle des encorbellements (porte-à-faux) ?** Oui Non
- en béton armé de plus de 2,5 mètres ? Oui Non
- en métal de plus de 5 mètres ? Oui Non
- r) **Les techniques de construction suivantes sont-elles utilisées ?** Oui Non
Si oui, veuillez préciser pour chaque technique:
- arcs verticaux :
- portées port en béton (indiquer la longueur) :
- murs emboués :
- murs rideaux (indiquer le montant) :
- s) **Y a-t-il des exigences spéciales quant à la résistance de la construction par rapport aux catastrophes naturelles (ex : tremblements de terre) ?** Oui Non

IV T.R.C.

Section I : Assurance de dégâts et perte

Couverture des biens existants : Oui Non
Si oui, pour quel montant ? €
Couverture des frais de déblaiement et de démolition (max. 10% du capital assuré) : Oui Non
Couverture de la « faulty part » (erreur de conception, calculs...): Oui Non
Couverture pendant une période ultérieure à la construction ? Oui Non
Si oui, pendant combien de temps ? 6, 12, 18 ou 24 mois : Mois

Section II : Assurance de responsabilités

Responsabilité envers les tiers sur la base des articles 1382 à 1386 CC Oui Non
Troubles de voisinages Oui Non
Responsabilité croisée (responsabilité entre assurés.) : Oui Non

V DOCUMENTS À FOURNIR

Veuillez joindre toute documentation pouvant être utile à l'assureur pour l'appréciation du risque. Et notamment :

- Clauses du cahier des charges relatives aux assurances
- Plans de l'architecte
- Rapport de sondage / étude de sol / étude de stabilité

VI DECLARATION

Le preneur déclare sur l'honneur que les informations fournies ci-dessus répondent à la réalité, sans aucune omission ou fausse déclaration.

Ce document est confidentiel.

Fait à, le

Nom du signataire :

Fonction du signataire :

Signature

BUILDING YOUR CONSTRUCTION INSURANCE STRATEGY



CEA REAL ESTATE
Rue du Tabellion 66
B-1050 Bruxelles
T +32 2 536 13 80
F +32 2 536 13 81
ask@cea-realestate.com
www.cea-realestate.com